



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 7391

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les effectifs au sein des services de son secrétariat d'État et des services et administrations s'y rattachant. Aussi, il le prie de bien vouloir lui faire connaître le nombre de fonctionnaires et de contractuels dans l'ensemble de ces services et administrations.

Texte de la réponse

Délégué auprès du ministre des affaires étrangères et européennes, le secrétaire d'État chargé des affaires européennes n'a ni administration centrale ni services propres. Le secrétaire d'État peut cependant, en tant que de besoin, et conformément aux dispositions du décret n° 2007-1004 du 8 juin 2007, disposer des services mentionnés dans le décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères. À cet égard, les effectifs du ministère des affaires étrangères, inscrits dans le plafond des emplois autorisé en LFI 2007, s'établissent à 16 463 ETP (« équivalent temps plein »), se répartissant en cinq catégories qui forment les groupes suivants : Groupe 1, agents titulaires et contractuels CDI en France : 3 402. Groupe 2, agents titulaires et contractuels CDI à l'étranger : 2 838. Groupe 3, contractuels CDD et volontaires internationaux : 3 902. Groupe 4, militaires : 780. Groupe 5, recrutés locaux : 5 541.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7391

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6213

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7250